

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION

HÔTEL DU GOUVERNEMENT OUÉBEC

> M. Adrien Babin. Président, C.R.D.,

146, St-Germain Est, Rimouski, P.Q.

M. le Président.

Le C.R.D. s'était prononcé en faveur du principe d'un projet du M.A.C. sur l'essai de formules de développement communautaire et que la Faculté des Sicences de l'Agriculture et de l'Alimentation en soit l'agent conseil.

Je vous fais parvenir copie de la dernière version de ce projet de même que l'acceptation de M. Victorin Lavoie, Doyen de la F.S.A.A.

Le C.R.D. peut-il assurer le M.A.C. qu'il apportera une surveillance étroite au cours de l'exécution de ce projet afin que la F.S.A.A. ne se substitue pas à la population dans les prises de décision que cette dernière devra prendre dans le développement des ressources du milieu.

Dans le cadre de la structure de liaison le C.R.D. se situe dans autres organismes impliqués.

J'ose espérer, M. le Président, que le C.R.D. donnera suite à cette demande dans le plus bref délai.

Votre tout dévoué,

3 anchard

Rimouski, 1 septembre 1972.

SEP 1972

Le coordonnateur de l'agriculture. Région de l'Est du Québec (No. 1),

Laurent Bouchard, agronome.

LB/nl

c.c. MM. Jérôme Arcand. Claude Morin.



#### UNIVERSITÉ LAVAL

# 744447417199919H-17H9E

CITÉ UNIVERSITAIRE

QUÉBEC 10. CANADA

Le 29 août 1972.

M. Jérôme Arcand, agronome, Coordonnateur des programmes spéciaux, Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Cher Monsieur.

Je viens de recevoir conte du projet "Essais de formules de développement communaut d'a l'el cre modifié à la suite de la rencontre du 22 pour dornier

J'accepte, au nom ce la Faculté des Sciences de l'Agriculture et de l'Alimentation, de réaliser ce projet.

Dans les prochabiles démaines, nous constituerons l'équipe d'assistance et nous formerons le comité MAC - FAC tel que stipulé dans les stractures de liaisons.

Je vous remercie pour la confiance que vous nous témoignez; notez assir que nous ferons tout notre possible pour que cette opération soit un succès. Nous considérons qu'en terme de temps le déput de la première année est le premier septembre 1972.

Veuillez accepter, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

LE DOYEN DE LA FACULTE

Victorin Lavoie

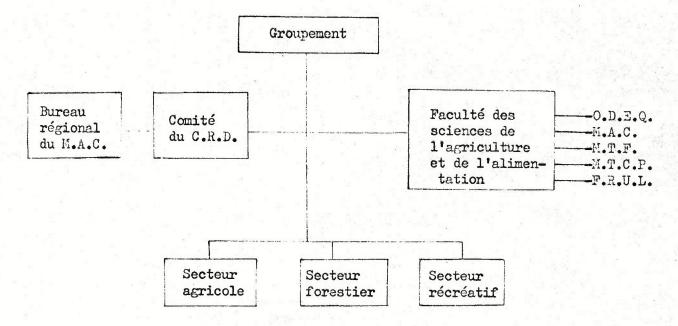
VL/rc

c.c. M. Laurent Bouchard

M. Benoit Dumais

Notes relatives au projet d'établissement d'une Société de développement communautaire dans le Canton Auclair -A la suite de la décision prise en regard du projet d'encadrement par la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de 1'Université Laval auprès des groupements actuels et futurs dans la région Nº1. M. A. Normandeau m'a communiqué les grandes considérations qui ont retenu l'attention du comité auquel il a assisté. Ces grandes considérations peuvent se résumer de la façon suivante: 10- D'une façon générale, c'est la population du territoire concerné qui, en dernier ressort, choisira l'option ou la solution parmi une variété objective de solutions valables. 20- Dans le but que ce droit de la population soit respecté, un comité du C.R.D. sera constitué pour veiller à maintenir une absence aussi totale que possible de tout dirigisme. 30- Le bureau régional du N.A.C. s'assurera que le comité du C.R.D. joue réellement son rôle. 40- Le mandat de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation est d'apporter un appui intensif sur le plan technique auprès des groupements de la région N°1 autant du côté de la mise en valeur des ressources du milieu que du côté de la mise au point de formules socioéconomiques d'exploitation choisies par la population. 50- Etant donné que ce mandat ressemble beaucoup à celui du Fonds de recherche de l'Université Laval (F.R.U.L.) qui oeuvre déjà dans la région N°1, il apparaît nécessaire qu'une consultation et par suite qu'une entente ait lieu entre ces deux organismes. 60- Il est entendu que l'action de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation n'est que temporaire c'est-à-dire qu'elle devra se retirer après deux ans d'activités, période jugée nécessaire pour que la population prenne en main la réalisation du projet et à ce momentlà. les liaisons entre les groupements et les ministères se feront directement. 70- Pour bien remplir son rôle auprès des groupements, la Faculté devra obligatoirement maintenir des relations étroites avec les ministères impliqués dans les secteurs d'activités où elle aura à conseiller, à savoir; forêt, tourisme, agriculture. Il est évident que le ministère de l'agriculture, l'Office de développement de l'est du Québec (0.D.E.Q.), le ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche et le ministère des terres et forêts seront parmi ceux les plus consultés. ... 2

L'organigramme se présente donc de la façon suivante:



Réal-Yves Tramblay, agronome Québec, le 14 juillet 1972.

# PROJET D'ETABLISSEMENT D'UNE SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION DANS CANTON AUCLAIR

## AC PROBLEMATIQUE

### A.1 Mission de la société

Considérant que le développement de cette unité d'aménagement (Canton Auclair - Témiscouata) et sa mise en valeur est conditionnée par:

- A.11: Par la quantité et la qualité des ressources biophysiques.
- A.12: Par l'infrastructure de la communauté et la motivation des individus.
- A.13: Par des mesures d'intervention de l'Etat, dans l'encadrement, le financement et l'exécution des projets.

Cette organisation à but lucratif aurait comme mission le développement communautaire du Canton Auclair, Témiscouata, regroupant les paroisses ci-dessous énumérées, St-Godard-de-Lejeune, St-Fmile d'Auclair, St-Juste-du-Lac et tout autre territoire négociable à même les réserves cantonales ou la forêt domaniale.

# A.2 Objectifs poursuivis par la société

#### A.21 Objectifs sociaux:

Le Canton Auclair, caractérisé par un taux de migration assez fort et un taux de dépendance à l'emploi de l'Etat du Maine, la société devrait travailler à la création de:

- A.211 100-120 emplois directs.
- A.212 au regroupement ou la reconcentration communautaire.
- A.213 à la consolidation de l'infrastructure et des services.
- A.21A A la motivation et une prise de conscience au développement par les individus du milieu.

A.22 Objectifs économiques:

A.221 - Développement et mise en valeur de 12,500 - 15,000 acres de sol agricole défriché classé 1, 2, 3 selon MTD.

- Maintien et consolidation de 10 fermes laitières - lait industriel - 3,000 A. et élevage de sujets souches et hybrides.
- Création de blocs pour croissance et engraissement de veaux hybrides

8 blocs - 8,000 A.

- Elevage ovin sur parcours

  2 blocs 1,500 A.
- Rucher de 300 ruches.
- 1 ferme horticole 170 A.

  pommes de terre

  légumes froids
- 1 ferme piscicole.
- A.222 Développement et mise en valeur de 91,000 95,000 acres en forêt.
  - A.2221 Par un programme rationnel d'exploitation de la forêt commerciale.
    - Coupes commerciales pour feuillus et résineux.
    - Coupes pré-commerciales.
    - Exploitation de 30,000 entailles.
    - Etablissement d'un réseau routier forestier.
  - A.2222 Par un programme rationnel de reconstitution de la forêt.
    - Projets de plantation.
    - Projets de sylviculture.

A.223 - Aménagement de trois lacs et rivières - Lac Témiscouata, partie centre est - Lac Touladi, partie sud-est - Grand Lac Squattec, partie nord-ouest - Piste d'excursion et panoramique été, hiver - Centre de plein air A.3 Moyens de réalisation A.31 Opération structure - Comme première étape, il s'agit de créer un organisme légalement constitué à but lucratif dont les actions porteront sur le développement des ressources biophysiques et l'utilisation à meilleur escient des ressources humaines. - Cette société sera incorporée en vertu de la partie 1 de la loi des compagnies. - Les actionnaires seront recrutés au départ dans le milieu et leurs actions pourront être d'ordre meuble, (argent, équipement, etc) ou immeubles, (bâtiments, fonds de terre, etc).

- L'Etat ou tout autre actionnaire extérieur seront acceptés selon des normes pré-établies.
- Tout propriétaire de biens meubles ou immeubles pourra louer ces biens à la société selon un bail et des normes pré-établies (10 ans minimum).
- Chaque actionnaire ou bailleur de biens aura droit au travail au prorata de la valeur des biens loués ou des actions. Toute somme de travail qu'un actionnaire ou un bailleur a droit et qui est non utilisé sera versé à la banque de travail et redistribué.
- Le privilège au travail sera gardé aux actionnaires du milieu au départ.

REF: Thèse Fernand Côté
Ing - F.
Projet l'Ascension.

A.32 Etapes de réalisation de la structure

A.321 Informations des gens du milieu Motivation

Prise de décision:

- encadrement, animateur.

A.322 Mise de fonds en fiducie pour incorporation
Minimum 5 individus
Minimum \$1,000.00

- encadrement, animateur.

A.323 Avant-projet de la chartre d'incorporation - encadrement, notaire - animateur.

Evaluation de la chartre
Consultation

A.324 Incorporation & enregistrement

A.33 Opération programme-projets

A.331 Vérification des inventaires

- agricoles
- forestiers
- humains
  (encadrement)

A.332 Conceptions de projets

. - agricoles (comité)

- forestiers (comité)

- infrastructure (comité)

A.333 Evaluation des projets
(Bureau d'administrat@nmy & cadres)

A.334 Prise de décision.

A.34 Opération financement des projets

- A.341 Autofinancement

- capital argent

- capital meubles & immeubles.

. . 5

- A.342 Prêts Crédit Agricole

  Caisse Populaire
  - Nantissement Caisse d'Entraide Economique Cr. Rural
- A.343 Subventions

T.F. • Projets spéciaux Meer. • ODEQ - MAC

- A.35 Opération mise en oeuvre et fonctionnement des projets
  A.351 Organisation physique
  - Equipement travail
    - Production trésorerie
  - A.352 Contrôle des étapes et échéancier (gestion de l'organisation).
  - A.353 Evaluation.
  - A.354 Encadrement.

#### PROBLEMATIQUE DE L'ENCADREMENT (Demande de subvention)

La mission de cette société de développement du Canton Auclair implique le développement intégral des ressources tant humaines que biophysiques.

Les interventions des ministères à vocation économique poursuivent des objectifs d'ordre économique mais avec plus ou moins d'incidence sur l'humain.

Il y a de ce fait une énorme difficulté à coordonner les actions et les interventions pour déboucher sur le développement des ressources biophysiques. D'où comme résultat, un taux de migration accéléré, une mauvaise utilisation des ressources et une dépendance de l'emploi extérieur ainsi qu'une faiblesse dans l'infrastructure.

Il faut être conscient que tel projet qui implique le développement intégral des ressources dans une structure de développement communautaire peut avoir des implications d'ordre social, économique, politique et philosophique qui est important de mesurer.

Chaque ministère ayant sa philosophie et ses principes (tendance à évolution), il est difficile d'en arriver à une entente préalable à l'action.

Ce projet est donc un projet de recherches appliquées qui débouche sur le développement intégral des ressources (FRUL axé sur forêt) et où la partie agricole pourrait avoir une importance dans l'orientation de l'utilisation de ces milieux.

#### JUSTIFICATION:

La réalisation de ce projet devrait être envisagée comme un projet de recherches appliquées mesurant l'impact d'une action communautaire dans le développement du milieu et de ses ressources.

Il serait justifié de donner à l'Université Laval, Faculté d'Agriculture, vu l'impact agricole (aspect vulgarisation) la réalisation de ce projet qui impliquerait une équipe d'encadrement de la Faculté ainsi qu'une équipe d'exécution sur champs.

Cette équipe d'exécution sur champs devrait être composée:

- d'un animateur
- d'un agronome
- d'un ingénieur forestier.

Les autres consultations d'ordre juridique ou technique pourront être à honoraires.

Cette équipe technique serait subventionnée pour deux (2) ans avec un contrat renouvelable annuellement.